

NOTE AU LECTEUR : LE DISCOURS DU PRÉFET SUR LE BUDGET EST L'OCCASION DE PRÉSENTER GLOBALEMENT LES ÉLÉMENTS QUI SERONT TRAITÉS PAR LA MRC AU COURS DE LA PROCHAINE ANNÉE.

Mesdames,
Messieurs,

Les prévisions budgétaires ont été élaborées dans un souci de contenir la hausse des quotes-parts municipales pour l'exercice de 2015. Malgré les coupes annoncées par le gouvernement québécois dans le cadre du nouveau Pacte fiscal transitoire, ces prévisions reflètent les différents mandats que doit assumer la MRC pour le mieux-être de la région de Pierre-De Saurel. Ces mandats peuvent être des prises volontaires de compétences ou encore des délégations qui ont été confiées par le gouvernement. Ainsi, l'ampleur d'une MRC est intimement liée aux décisions des conseils qui se succèdent et aux orientations que se donne la région.

L'année 2015 sera une année charnière pour les organismes municipaux. Le gouvernement québécois devra « négocier » avec le monde municipal un nouveau Pacte fiscal pour 2016.

Dans le cadre de cet exercice budgétaire, le Conseil se doit de tenir compte des projets, des orientations ainsi que d'une situation économique difficile. Malgré toutes les précautions prises pour limiter au maximum l'augmentation des dépenses, nous avons dû prévoir des actions spécifiques. En voici quelques exemples :

- L'augmentation de la contribution de la MRC pour le fonctionnement du transport adapté et collectif rural (49 %) ainsi que pour les infrastructures à caractère supralocal appartenant à la Ville de Sorel-Tracy (20 %);
- La poursuite de la révision du schéma d'aménagement;
- L'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA) sur les deux prochaines années;
- La détermination d'une nouvelle structure de développement économique;

- L'accompagnement dans la démarche de l'écocollectivité;
- La contribution au fonctionnement de la Coopérative de services Internet Pierre-De Saurel;
- L'augmentation des coûts d'entretien du centre administratif.

L'exercice de préparation budgétaire a également permis d'identifier les éléments suivants :

Réduction des dépenses

- La diminution des contributions aux organismes, de la publicité et des dépenses reliées au site web;
- Le report d'actions prévues au PGMR, compte tenu de plusieurs tâches spécifiques (renouvellement du contrat de collecte, possibilité d'achat et de distribution de bacs bruns, début des opérations de l'écocentre régional);
- L'abandon ou l'étalement sur plusieurs années de projets liés aux différents secteurs de la MRC;
- Les services juridiques et les honoraires professionnels en lien avec le PGMR, les cours d'eau et l'application du RCI.

Perte des revenus :

- La réduction de la ristourne de TVQ qui passe de 62,8 % à 50 % (114 250 \$ en 2015);
- Les frais de gestion relativement aux fiducies d'*Avenir d'enfants* et de *Québec en forme* (26 000 \$);
- La subvention pour l'entretien de la Route verte (13 000 \$);
- La location d'un local à l'évaluateur (10 000 \$);
- Les honoraires de gestion dans le cadre des programmes de rénovation subventionnés par la SHQ (10 000 \$).

Nous vous rappelons que, l'an dernier, nous avons réussi à contenir l'augmentation de la quote-part à 2,54 %.

Globalement, le Conseil annonce aujourd'hui une baisse significative des quotes-parts municipales de 3,46 %, sauf pour le transport adapté et collectif rural qui connaît un immense succès. Il en est de même pour le dossier de l'évaluation qui a subi des changements réglementaires imposés par le ministère.

Le budget global, pour l'année 2015, s'élève à 11,654 M\$ comparativement à 17,560 M\$ en 2014, ce qui représente une baisse significative de 33,63 %. Une portion importante de la variation budgétaire est imputable :

- Au retrait du budget de la construction de l'écocentre régional et de la possibilité d'acheter des contenants pour la collecte des matières putrescibles (bacs bruns); ces projets étant financés à même le surplus accumulé grâce aux sommes que le Conseil réserve depuis plusieurs années à partir des programmes sur la *redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles* et de *compensation pour la collecte sélective*;
- À la baisse significative de la subvention du ministère de l'Économie, de l'innovation et des Exportations (MEIE) associée au développement économique;
- À la révision des programmes d'amélioration de l'habitat par la SHQ;
- À la fin du programme de subvention gouvernementale du *Fonds de soutien aux territoires en difficultés* (FSTD) pour Massueville et Saint-Joseph-de-Sorel;
- À l'abandon de la gestion des fiducies dans le cadre des projets « Voir GRAND pour nos petits » (Avenir d'enfants) et « Pour le plaisir de bouger et de bien manger (Québec en forme);
- À une diminution des travaux de cours d'eau à exécuter en 2015;
- À l'augmentation de la période d'opération de l'écocentre régional;
- À la hausse prévue pour les activités d'évaluation municipale (nouveau contrat).

Le fonctionnement de l'éventuel écocentre sera facturé aux municipalités en fonction du nombre d'unités à desservir. Cette méthode est calquée sur ce qui se fait ailleurs.

Nous avons également prévu une indexation des coûts relativement au nouveau contrat de collecte et de gestion des déchets qui entrera en vigueur le 1^{er} octobre prochain.

De façon spécifique, nous vous présentons certaines actions prévues pour l'année 2015 :

1. Administration générale :

De façon générale, nous annonçons une baisse importante des dépenses liées à l'administration générale, à l'exception de l'évaluation municipale.

Nous prévoyons :

- La poursuite de l'application rigoureuse de la politique de gestion contractuelle ainsi que du Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC;
- La majoration de la rémunération des élus ainsi que de la structure salariale des employés selon la variation de l'IPC de la région de Montréal estimée, à ce jour, à 1,6 %;
- Le maintien des investissements dans la formation et le perfectionnement correspondant à 1 % de la masse salariale;
- La diminution des coûts des congrès et colloques pour les élus;
- La baisse des dépenses pour les fournitures de bureau et la location des équipements;
- La réduction des honoraires professionnels pour les services juridiques;
- Le maintien au minimum des frais de poste et de messagerie étant donné l'utilisation du « conseil sans papiers » par l'ensemble des membres du Conseil;
- L'augmentation de 31 % des dépenses liées à l'entretien du centre administratif;

- La mise en ligne des améliorations apportées au site web de la MRC;
- La poursuite du regroupement d'achats via la MRC afin d'offrir aux professionnels et aux contribuables un service « d'unités d'évaluation en ligne » de PG Solutions pour les municipalités de Saint-Aimé, Saint-David, Sainte-Anne-de-Sorel, Saint-Gérard-Majella, Saint-Robert et Yamaska;
- Le partage des coûts du droit d'accès au logiciel web « e-Documentik » pour la gestion des archives entre la MRC, ainsi que les municipalités de Saint-David et de Saint-Roch-de-Richelieu;
- La mise en œuvre d'une nouvelle politique de sécurité informatique (étude des besoins et des moyens à mettre en place);
- Le maintien des coûts d'entretien du réseau de fibres optiques à 1 600 \$ par bâtiment branché,
- La mise à jour de certains équipements informatiques (quatre ordinateurs, un écran et un coupe-feu);
- L'achat de mobiliers de bureau;
- La confection de nouvelles bases de données informatique pour la création et le suivi budgétaire ainsi que pour la gestion des travaux de cours d'eau;
- L'installation de deux panneaux de « bienvenue » sur le territoire de la MRC;
- La diminution de 30 % des contributions aux organismes;
- La participation à la semaine de l'écocollectivité (planification d'activités).

Évaluation municipale :

La MRC est responsable de l'évaluation municipale pour neuf des douze municipalités de son territoire : Saint-David, Massueville, Saint-Aimé, Saint-Robert, Sainte-Victoire-de-Sorel, Saint-Roch-de-Richelieu, Sainte-Anne-de-Sorel, Yamaska et Saint-Gérard-Majella.

Le contrat liant la MRC à la firme *Les évaluations Cévimec-BTF inc.* arrivera à échéance le 31 décembre 2014. À la suite du processus d'appel d'offres, il s'avère qu'une seule firme d'évaluateur a déposé une soumission. À cet égard, la MRC négocie les prix, conformément à la loi, qui dépassent de beaucoup notre estimation des coûts. Ceux-ci sont élevés, entre autres, parce que le *ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* (MAMOT) exige le dépôt des rôles modernisés à compter de 2016. Étant donné que sept des neuf municipalités disposeront d'un nouveau rôle au 1^{er} janvier 2016, cette nouvelle obligation occasionnera une hausse importante des frais liés à l'évaluation municipale. Enfin, les municipalités de Saint-David et de Yamaska subiront d'importantes hausses de coûts pour les travaux à exécuter à la suite de la réforme cadastrale.

Notons qu'une somme de 87 085 \$ sera affectée du surplus accumulé à certains projets prévus à l'administration générale.

2. Sécurité incendie et civile :

En 2014, nous avons terminé la cinquième et dernière année de la mise en œuvre de notre premier schéma de couverture de risques en sécurité incendie. Pour 2015, en plus de préparer notre schéma de deuxième génération, nous entreprendrons la coordination de ce schéma et la réalisation des actions prévues à son plan de mise en œuvre, et ce, en étroite collaboration avec le Comité régional de la sécurité incendie et civile ainsi que le Comité technique composé des directeurs des services d'incendies.

Les actions prévues en 2015 consistent, entre autres, à effectuer les travaux suivants :

- La préparation et l'élaboration d'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération ainsi que de son plan de mise en œuvre;
- La transmission du rapport 2014 des activités et de synthèse au ministère de la Sécurité publique (MSP);
- La réalisation et le support aux municipalités concernant les différents programmes prévus au nouveau schéma;
- Les visites et l'entretien du site régional de communication à Saint-Robert;
- Les rencontres avec les autres coordonnateurs de la Montérégie;
- Le soutien aux municipalités locales qui le veulent lors de problématiques de logement insalubre;
- Le développement d'une approche régionale en matière de sécurité civile.

3. Équipements, infrastructures, services et activités à caractère supralocal :

Le budget déposé ce soir prévoit également une partie dédiée aux interventions municipales à caractère supralocal. Cependant, à la suite de discussions tenues sur le sujet en réunion de travail, les membres du Conseil ont convenu de se prévaloir des dispositions de la loi pour reporter l'adoption de cette partie du budget. Cette partie sera donc adoptée durant le premier trimestre de l'année 2015. Ce délai permettra en effet de poursuivre les discussions liées à une révision en profondeur de ce dossier initié au début des années 2000.

4. Transport adapté et collectif rural :

Le *Service de transport adapté et collectif régional (STACR)* de la MRC de Pierre-De Saurel continuera à offrir un excellent service à la population de l'ensemble du territoire. La hausse constante de l'achalandage est une bonne nouvelle qui ne laisse aucun doute sur l'appréciation de ces services par les utilisateurs du transport adapté et collectif rural.

La quote-part de la MRC dédiée au transport adapté sera majorée de 70 557 \$ (32,7 %), passant à 286 245 \$ en 2015 comparativement à 215 688 \$ pour l'exercice précédent. Nous prévoyons que le ministère des Transports du Québec (MTQ) contribuera aussi à ce service essentiel pour la prochaine année par une subvention de 285 041 \$ (en baisse de 5,5 %) alors que le revenu des passagers est estimé à 89 870 \$.

L'implantation d'un service régional de transport collectif rural a été identifiée dans la planification stratégique de l'écocollectivité comme un des projets structurants sur le territoire. Dans la foulée de cette reconnaissance, le STACR fut mandaté afin d'offrir le nouveau service depuis le 1^{er} août 2013. Pour la première année d'exploitation se terminant le 31 juillet 2014 (projet pilote), nous avons été heureux de constater que l'objectif établi de 1 125 transports a été triplé pour atteindre 3 371 déplacements. Depuis ce temps, ce nombre ne cesse d'augmenter. Étant donné le succès de la démarche, nous prévoyons injecter une somme 34 465 \$ (en hausse de 37,9 %) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015. Bien sûr, le MTQ contribuera également à la hauteur de 100 000 \$, ajouté aux droits de passage des usagers anticipés à 20 000 \$.

Comme prévu, le STACR a remplacé, en 2014, l'autobus désuet par deux véhicules neufs de plus petite dimension favorisant la souplesse du service offert en matière de transport adapté et collectif rural. Aucun achat d'autobus n'est prévu au cours de l'année 2015.

5. Gestion des matières résiduelles :

En 2013, la MRC a déposé au gouvernement du Québec son nouveau Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Le ministère du *Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques* (MDDELCC), par l'entremise de *Recyc-Québec*, a exigé des modifications au projet initial de la MRC. Nous prévoyons transmettre notre PGMR modifié au cours du premier trimestre de 2015.

Nous anticipons également la mise en service de l'écocentre. Je vous rappelle que l'infrastructure de l'écocentre et la possibilité d'acheter des contenants pour la collecte des matières putrescibles seront financées à même les montants que le Conseil réserve depuis plusieurs années à partir des sommes reçues dans le cadre des programmes sur la *redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles* et de *compensation pour la collecte sélective*. Contrairement au budget 2014, ces montants ne sont donc pas inscrits au budget en 2015. Cependant, tout comme la prévision de l'an passé, ils seront prélevés à même le surplus accumulé de la MRC.

Nous poursuivons également le projet de récupération des piles usées, des cartouches d'imprimantes et de cellulaires ainsi que la récupération des équipements de réfrigération/congélation en collaboration avec le Recyclo-Centre. Il en est de même pour la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD). Un montant est aussi prévu pour couvrir les frais des procédures judiciaires en lien avec le dossier de la gestion des matières résiduelles.

Évidemment, nous continuerons à assurer la gestion du contrat de collectes des matières résiduelles. Le Conseil prévoit utiliser les sommes attendues des programmes sur la *redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles* et de la *compensation pour la collecte sélective* afin de diminuer le taux par unité d'occupation en 2015 (105,51 \$ au lieu de 121,44 \$). Il faut également ajouter à ce taux unitaire un montant de 36,30 \$ par unité d'occupation pour les frais d'opération du futur écocentre régional.

La MRC amorcera, le 1^{er} octobre 2015, un nouveau contrat de collecte et de gestion des matières résiduelles. Le Conseil se penchera dès les premiers mois de 2015 sur le contenu de ce nouveau contrat fort important. De son côté, la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel demeurera sous contrat avec la Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas-Saint-François jusqu'au 31 décembre 2016.

6. Gestion des cours d'eau :

Un défi semble évident pour les prochaines années, celui de la réduction de la sédimentation et, forcément, de la protection des bandes riveraines. Des actions concrètes devront être mises de l'avant pour corriger la situation, car, en plusieurs endroits, les rives ne sont pas protégées et notre coordonnatrice a observé plusieurs éboulis ou, encore, de la terre tombée dans les cours d'eau.

Cette inaction vient anéantir les efforts de la MRC à assurer une bonne gestion des cours d'eau et provoque la réalisation de travaux à des fréquences beaucoup plus élevées, entraînant par le fait même une hausse importante des coûts.

Nous prévoyons dans le cadre de l'exercice de la compétence de la gestion des cours d'eau :

- Des travaux d'entretien et d'aménagement des cours d'eau suivants : Cours d'eau rang Saint-Thomas, Ruisseau du Marais principale et branche 5, Branche 5 de la 1^{re} Rivière du Pot-au-Beurre, Deuxième décharge du CN, Décharge du CN, Décharge Rosaire-Champagne, Décharge des terres noires, Décharge du chemin Saint-Antoine, Décharge Saint-Antoine, Branches 8 et 9 de la 3^e rivière du Pot-au-Beurre, Première décharge du CN, Décharge du Cordon;
- La confection d'un dépliant décrivant la politique de gestion des cours d'eau;
- La confection de cartes du territoire pour les municipalités;
- Une collaboration à des projets de sensibilisation auprès des propriétaires riverains et également la réalisation d'expertises spécifiques à certains dossiers;

- Le versement, encore cette année, de la contribution financière allouée aux deux organismes de bassins versants du territoire (0,10 \$ par personne);
- La participation financière à la mise en œuvre du plan directeur de l'eau par l'OBV Yamaska;
- Les honoraires professionnels pour couvrir les frais juridiques liés aux dossiers des cours d'eau;
- L'aide aux propriétaires pour l'acquisition d'arbustes afin de contrer l'érosion des bandes riveraines.

La MRC entend poursuivre les pourparlers avec le gouvernement et l'Union des producteurs agricoles (UPA) concernant l'importante problématique de la sédimentation de la baie Lavallière et du niveau de responsabilités et d'implications gouvernementales dans ce dossier.

Une somme de 12 700 \$ sera affectée du surplus accumulé pour le report de certains projets prévus en 2014.

7. Politique familiale :

La coordonnatrice verra, en collaboration avec le Comité régional de la famille, à :

- Coordonner le dossier « famille » à la MRC;
- Mettre en œuvre le plan d'action régional;
- Appuyer les initiatives des comités locaux;
- Représenter la MRC au sein de plusieurs concertations (relations avec les différents organismes sur le territoire).

De plus, la MRC verra à assurer le suivi des projets définis par les membres du Comité régional de la famille (CRF) touchants différents aspects tels : que l'administration municipale, l'aménagement du territoire et l'habitation, la sécurité, l'environnement, le transport ainsi que les loisirs, culture et vie communautaire.

Par exemple, nous prévoyons :

- La réimpression du guide pour favoriser l'accès aux logements de qualité pour les familles;
- La poursuite du projet de certification et de l'espace « CERTIFIÉ Famille »;
- La dernière année du projet de sensibilisation des jeunes écoliers « le chemin du poisson jaune »;
- La participation au site Internet Pierre-De Saurel en santé;
- La coordination de la journée régionale de la famille.

Au total, la MRC prévoit investir un montant de 6 740 \$ pour la mise en œuvre de projets recommandés par le comité dans le cadre de la politique familiale en 2015.

8. Municipalité amie des aînés (MADA) :

En mars 2012, la MRC déposait une résolution demandant une aide financière pour les municipalités de Saint-Robert, Saint-Aimé, Massueville, Saint-Gérard-Majella, Saint-David, Yamaska, Saint-Joseph-de-Sorel, Sainte-Anne-de-Sorel et Saint-Roch-de-Richelieu pour réaliser une démarche MADA (82 000 \$). Sorel-Tracy était exclue de la demande puisque cette dernière a déjà entrepris sa démarche auparavant. En 2013, le Secrétariat aux Aînés a accepté le retrait de Saint-Aimé et de Yamaska et son remplacement par Saint-Ours et Sainte-Victoire-de-Sorel dans le cadre de la démarche.

Une telle démarche vise l'élaboration d'une politique municipale des aînés et de son plan d'action en faveur des personnes aînées d'une collectivité, et ce, au bénéfice de tous les citoyens. Ce processus doit nécessairement susciter l'engagement des élus, des services municipaux, des partenaires du milieu et des organismes qui les représentent et mener à la mise en œuvre d'actions concrètes pour les aînés de leur territoire respectif.

La MRC a adopté sa politique régionale des aînés ainsi que son plan d'action lors de l'assemblée du 12 novembre dernier. La MRC et les neuf municipalités participantes prévoient déposer les nouvelles politiques MADA au ministère de la Famille au début de 2015.

Au cours de 2015, la coordonnatrice verra à :

- Coordonner le dossier régional MADA;
- Travailler en partenariat avec les organismes du milieu afin d'assurer l'arrimage entre les différents projets en place et les politiques des aînés;
- Appuyer les municipalités participantes dans la démarche de réalisation des politiques locales.

Plusieurs projets précis seront réalisés :

- La mise à jour et la réimpression du bottin des ressources pour les aînés;
- La promotion de la marche et du vélo comme moyen de transport actif et de la journée internationale des aînés;
- La mise en place d'un projet pilote d'un travailleur de milieu dédié aux personnes âgées vulnérables en collaboration avec la Table « Agir pour mieux vieillir »;
- La poursuite des enquêtes orales en collaboration avec la politique culturelle.

Au total, la MRC prévoit investir un montant de 9 400 \$ pour la mise en œuvre de projets recommandés par le comité dans le cadre de la politique des aînés en 2015. Ces projets seront entièrement financés par une affectation du surplus de la MRC.

9. Aménagement du territoire :

Nous prévoyons :

- L'accélération du processus de la révision du schéma d'aménagement et de développement durable compte tenu du travail d'une chargée de projet dédiée ayant un contrat à durée déterminée;
- La création d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) étalée sur les deux prochaines années,
- La possibilité d'identifier les îlots déstructurés dans le cadre de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);
- La diminution des frais de services juridiques liées au respect du *Règlement de contrôle intérimaire* (RCI);
- La mise en œuvre de deux recommandations du Plan de conservation et de mise en valeur des boisés;
- La poursuite de l'entente, renouvelée en 2012, concernant la fourniture d'un inspecteur en bâtiment et en environnement pour les municipalités de Sainte-Victoire-de-Sorel, Massueville et Saint-David;
- La contribution de la MRC, par l'intermédiaire de son directeur de l'aménagement, aux travaux de la *commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire* (CRRNT);
- L'analyse de la conformité des projets de règlements de modification d'urbanisme (conformité des documents par rapport au schéma d'aménagement et de développement durable).

10. Développement économique :

A. Nouvelle structure de développement économique

Le nouveau Pacte fiscal transitoire prévoit le transfert de la responsabilité du développement économique aux MRC en incluant la possibilité d'abolir les centres locaux de développement (CLD).

Compte tenu de la baisse importante de la contribution gouvernementale (386 818 \$), la MRC étudie présentement plusieurs scénarios de structures de développement économique en fonction des besoins et de la capacité de payer des citoyens. Le Conseil est confiant de terminer cet exercice de révision pour la fin de 2014.

Les membres du Conseil avaient initialement prévu reporter au budget 2015 les mêmes contributions municipales qu'en 2014. Cependant, puisque la structure de développement économique n'est pas complétée, il a été convenu en réunion de travail de reporter l'adoption de cette partie budgétaire. Ainsi, comme pour le supralocal, l'adoption de cette partie budgétaire est reportée au premier trimestre de l'année 2015. Ce report permettra aux membres du Conseil de mieux évaluer l'ensemble de la situation afin de s'assurer que les crédits réellement nécessaires soient prélevés auprès des municipalités.

Vous comprendrez que nous sommes en réaction constante face aux récentes décisions et annonces du gouvernement concernant, entre autres, la compétence en développement régional. Nous ne connaissons pas encore tous les détails et responsabilités qui incomberont aux municipalités et aux MRC.

Le budget inclut également la contribution habituelle de la MRC à la campagne de la Fierté régionale. Cette participation de la MRC sera réévaluée en cours d'année en fonction des responsabilités que nous déciderons de conserver dans ce secteur d'activité.

A. Piste cyclable régionale

La contribution de la MRC au fonctionnement de l'organisme *Réseau cyclable de la Sauvagine*, qui voit au bon fonctionnement de la piste cyclable régionale, sera maintenue à 42 500 \$. Au niveau de l'infrastructure, nous prévoyons injecter une somme supplémentaire de 15 650 \$ pour l'entretien de la piste cyclable régionale qui est aussi une portion de la Route verte numéro 3.

Enfin, le Pacte fiscal transitoire prévoit également l'abolition du programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte ce qui correspond à un peu plus de 13 000 \$.

Au cours de 2014, nous avons présenté une demande d'aide financière au MTQ dans le but de prolonger la piste cyclable régionale vers l'est. Malheureusement, notre demande subvention n'a pas été retenue par le gouvernement du Québec.

B. Internet

Par ailleurs, nous suivons toujours de près l'évolution du dossier du réseau Internet haute vitesse en milieu rural. À ce sujet, la *Coopérative de service Internet Pierre-De Saurel* a maintenant atteint 321 clients.

De plus, nous continuerons à contribuer aux travaux du comité de gestion du réseau de fibres optiques en collaboration avec la Commission scolaire de Sorel-Tracy et trois autres partenaires privés (Sogetel, Télébec, Réseau d'informations scientifiques du Québec - RISQ).

Nous constatons que ce réseau de fibres optiques, servant d'abord qu'à la MRC, aux municipalités et aux partenaires participants, contribue finalement à offrir une alternative enviable aux citoyens ruraux de la région ignorés par les « joueurs majeurs » de l'industrie d'Internet haute vitesse.

C. Écocollectivité et municipalités dévitalisées

Inspiré par l'Agenda 21 de la Ville de Sorel-Tracy, la MRC a instauré, au début de l'année 2010, un processus d'élaboration d'une planification stratégique en développement durable. Sous l'effigie de l'écocollectivité Pierre-De Saurel, la MRC veut ainsi promouvoir une vision commune du développement de la région.

Malheureusement, le MAMOT n'a pas reconduit, en 2015, son *Fonds de soutien aux territoires en difficultés* (FSTD) pour les deux municipalités reconnues comme étant des territoires dévitalisés (Massueville et de Saint-Joseph-de-Sorel).

D. Rénovation domiciliaire

Nous poursuivons également la livraison des différents programmes de rénovation domiciliaire sur l'ensemble du territoire de la MRC. Cependant, ces programmes sont présentement réexaminés par le gouvernement du Québec. Nous devrions recevoir des nouvelles de la *Société d'habitation du Québec* (SHQ) d'ici mars 2015. Nous prévoyons quand même traiter 16 dossiers au bénéfice de la population au cours de l'année 2015.

À noter que c'est dans la ville centre que nous retrouvons le plus de dossiers liés au programme d'adaptation de domicile (PAD). Les autres programmes offerts par la MRC, en collaboration avec la SHQ, sont Réno-Village et Logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA).

E. Parc éolien

En terminant le volet développement économique, il est important de souligner que la MRC suivra de près la progression du dossier éolien sur son territoire mené par la Société en commandite *Parc éolien Pierre-De Saurel S.E.C.*

11. Politique culturelle :

La coordonnatrice au développement culturel sera responsable d'assurer la mise en œuvre du plan d'action régional et d'appuyer les initiatives des différents comités locaux, en collaboration avec les membres du Comité régional culturel (CRC).

Plusieurs projets seront réalisés en 2015 :

- La documentation du patrimoine bâti (recherches historiques);
- La 5^e année des enquêtes orales;
- La création de nouveaux circuits touristiques;
- Le développement d'un portail culturel régional en collaboration avec la ville centre;
- La poursuite de l'expérience photographique du patrimoine;
- La promotion des journées de la culture;
- La poursuite du projet de médiation culturelle Foudl'art (artistes jumelés à des classes du niveau primaire pour réaliser une œuvre collective sur leur milieu);
- Les activités de formation continue pour les artistes de la région.

Au total, la MRC prévoit investir un montant de 114 185 \$ pour la mise en œuvre de projets proposés par le comité régional dans le cadre de la politique culturelle en 2015. De ce montant, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) accordera une subvention de 47 590 \$ pour la réalisation de projets culturels et de 24 000 \$ associés au fonctionnement du service. La Ville de Sorel-Tracy participera également au financement de projets communs pour une somme de 13 275 \$. Enfin, un montant de 42 060 \$ sera affecté du surplus accumulé pour le report de certains projets prévus en 2013.

Voilà donc l'essentiel des actions prévues au budget 2015. Nous sommes persuadés que celles-ci permettront à la MRC de se positionner à titre de « leader » en ce temps de compressions majeures imposées par le gouvernement du Québec. Je cède maintenant la parole à Madame Josée Bergeron, directrice des ressources financières et matérielles, qui aura le plaisir de vous présenter les données budgétaires pour 2015 sur grand écran.

Merci pour votre attention.

Claude Pothier, préfet

Le 26 novembre 2014